



retrait de permis suite récidive alcool

Par **sandpous54**, le **18/07/2012 à 11:00**

bonjour,

il y a trois an mon mari c'est vue retirer son permis de conduire pour conduite sous l'emprise d'alcool ,il est passé au tribunal et a eu 6 mois de retrait de permis , depuis aucune infraction mais il a toujours un permis probatoire , il y a peu il lui est arrivée le même cas et suite a cela il a nouveau un retrait de permis de cinq mois et passage au tribunal en novembre donc pour conduite sous l'emprise d'alcool et bien sur pour eux récidive quelles sont les risquent qu'il encoure ,son taux d'alcooleémie s'élevait a 0.86 , as t il besoin d'un avocat pour passer devant le tribunal ou peut il se presenter seul .

cordialement

Par **Me Descamps avocat permis**, le **09/08/2012 à 11:01**

Bonjour

Des solutions existent toujours mais il faut d'une part que vous ayez un relevé d'information intégral et d'autre part que vous ayez accès au dossier pénal.

Dans tous les cas il faut vous défendre.